



## CERTIFICAT MEDICAL - BNSSA

*Conformément à l'annexe III-9 du code du sport : Le présent certificat doit être daté de moins de 3 mois avant la constitution du dossier de candidature à l'examen initial ou de recyclage au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique régi par l'arrêté du 23 janvier 1979, modifié.*

Je soussigné(e), ..... docteur en médecine,  
certifie avoir examiné ce jour M, Mme\* .....

et avoir constaté qu'il / elle \* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

**Sans correction :**

**Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées**

**Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 +**

**Cas particulier :**

**Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à**

**Avec correction :**

**- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil (supérieur à 1/10) ;**

**- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.**

Signature et cachet :

Fait le : ..... / ..... / .....

A : .....

\* (rayer les mentions inutiles)

